



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-808

Version PDF

Ottawa, le 22 décembre 2011

Radio Sherbrooke Inc.
Sherbrooke (Québec)

Demande 2011-1601-2, reçue le 8 décembre 2011

Révocation de licence

1. Radio Sherbrooke Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue française CJTS-FM Sherbrooke (Québec).
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)*e* et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Radio Sherbrooke Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général